

## VOTRE CONTACT

**RESPONSABLE RÉGIONAL**, Jean-Marc Matalon, 35, cours Pierre-Puget, 13286 Marseille cedex 06  
- Tél. : 04.91.13.78.03, fax : 04.91.13.78.04, e-mail : jean-marc.matalon@groupepmoniteur.fr

► **PROJETS** \_ page 130

► **PERMIS DE CONSTRUIRE** \_ page 142

## MONTGENÈVRE

## Le promoteur marseillais Sopri vise l'excellence énergétique

Après le succès des Chalets de Chamois, le promoteur marseillais Sopri s'apprête à lancer, sur l'un des derniers lots de la ZAC de l'Obélisque à Montgenèvre (Hautes-Alpes), une opération de 30 logements de standing sur deux immeubles près du centre. Baptisés les Chalets du Chaberton, ce programme, conçu par l'agence d'architecture Charles Mellet (Briançon) et le BET Cardonnel Ingénierie, se distingue autant par ses qualités architecturales que ses performances thermiques.

## Isolation par l'extérieur

Avec une ossature béton habillée de panneaux de bois de mélèze et de blocs de pierre de Luzerne, les bâtiments sont conçus pour répondre au label BBC en développant une consommation énergétique inférieure à 70 kWh/m<sup>2</sup>. « Pour parvenir à cet objectif, explique Jean-Pierre Richard, le P-DG de Sopri, nous mettons simultanément en œuvre plusieurs solutions techniques économes en énergie. Cela va



Les Chalets du Chaberton, deux immeubles de 30 logements, seront habillés de panneaux de bois de mélèze et de pierre de Luzerne sur une ossature béton.

de l'utilisation de pompes à chaleur pour le chauffage à l'isolation par l'extérieur pour supprimer les ponts thermiques, en passant par l'intégration en façade sud de baies vitrées équipées d'automates pour gérer l'ouverture des volets roulants en fonction des conditions météorologiques.»

L'opération des « Chalets de Chaberton » se caractérisera égale-

ment par un système de ventilation hygroréglable de type B avec récupération d'énergie sur l'air extrait et par l'installation d'un plancher chauffant basse température. Enfin, le programme prévoit l'éclairage des parties communes grâce à un équipement basse consommation. « Tous ces éléments induisent des surcoûts de construction, observe Jean-Pierre Richard, mais

nous avons la possibilité d'amortir les coûts supplémentaires grâce au sur-COS de 20% autorisé par la ville de Montgenèvre. Le programme devrait se réaliser avec un coût de construction évalué à 2300 euros/m<sup>2</sup> HT. »

## Energies renouvelables

Au final, cette opération labellisée BBC selon RT 2005 avec chauffage et eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables intégrera aussi les caractéristiques de la référence Habitat & Environnement Qualitel. Alors que Sopri est membre du Prides développement durable (Pôle régional d'innovation, de développement économique et solidaire), le projet haut-alpin bénéficie du soutien de l'Ademe et de la région Paca au titre d'opération exemplaire dans le cadre du plan Free (Financement régional pour l'environnement et l'énergie). Le lancement du chantier, qui sera réalisé par des PME locales et régionales, aurait lieu fin 2009, pour une livraison prévue fin 2010-début 2011. JEAN-MARC MATALON ■

## MARSEILLE

## La Ville ralentit ses investissements

► Malgré l'organisation de l'année européenne de la culture en 2013, la Ville de Marseille marque une pause au niveau de ses investissements. Un montant total de 520 millions d'euros (contre 587 millions en 2008) est, en effet, inscrit au budget primitif 2009 qui s'élève à 1,378 milliard d'euros (1,653 milliard en 2008). Ce ralentissement s'explique notamment par une situation financière tendue en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de recet-

tes contractées sous l'effet de la crise. La Ville a néanmoins prévu de lancer de nombreuses opérations, notamment dans le domaine de la culture (126,5 millions) et le domaine scolaire (174 millions). L'intervention municipale est également significative en matière d'urbanisme (77,9 millions). Pour financer ses projets, la Ville va recourir à une augmentation de la fiscalité (4,9%) et de ses emprunts dont le volume global atteint 141 millions d'euros. ■

## VAR

## Un budget sous contraintes

► « Nous avons vécu assez à l'aise pendant des années grâce aux droits de mutation. Mais, avec la crise, nous allons perdre 100 à 120 millions d'euros en 2009. Cette situation impose un réajustement complet de nos politiques, d'autant que nous n'augmenterons pas les taux d'imposition », explique Horace Lanfranchi, président du conseil du général du Var. Le budget primitif 2009, voté le 9 février (1,097 milliard d'euros), prévoit une baisse des dépenses

de fonctionnement (-3,5%) et des dépenses d'équipement ramenées à 265 millions d'euros, contre 301 millions en 2008. Par secteurs, 76 millions d'euros sont alloués aux infrastructures routières, 39 millions d'euros aux collèges et équipements sportifs, et 11 millions d'euros à l'habitat. Les subventions d'équipement versées aux communes, aux organismes HLM et aux établissements médico-sociaux représentent 129 millions d'euros. ■